

CAHIER D'ACTEURS N°2

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



ACTEUR : ENECO

Objet social et forme juridique :
ENECO Wind B.V.

Lien avec le projet mis en débat public :

Eneco est une entreprise potentiellement candidate à un appel d'offres visant à développer un (ou des) futur(s) parc(s) éoliens offshore au large de la Normandie et offrir des solutions portuaires innovantes.

Lien d'intérêt avec les maîtres d'ouvrage (DGEC et RTE) :

Eneco n'a pas de lien d'intérêt avec les maîtres d'ouvrages. Toutefois, comme société du secteur de l'énergie et en tant que potentiel candidat à un appel d'offres éolien offshore en France, l'entreprise peut être amenée à transmettre des informations sur le développement, l'innovation, la construction ou l'exploitation à la DGEC et RTE lorsque que cela sera utile, Eneco ayant construit et exploitant plusieurs parcs éoliens offshore et ayant une expérience significative.

1. Présentation courte de la société :

Eneco, avec son siège à Rotterdam, est un énergéticien international, dont les racines remontent au XIX^{ème} siècle. Pionnière dans la fourniture d'électricité 100% renouvelable, la société fut notamment la première société au Benelux à faire de la transition énergétique l'axe principale de son développement. Elle est notamment active dans le financement, le développement et l'exploitation de parcs éoliens, de centrales solaires, de système de stockage d'énergie (batterie, chaleur). Ce qui lui vaut d'être classée dans le top 10 du « Sustainable Brand Index 2019 » aux Pays-Bas.

Jusqu'à récemment Eneco appartenait à la collectivité de Rotterdam (2019). Aujourd'hui, la société a pour actionnaires de référence Mitsubishi Corporation et Chubu Electric Power, deux sociétés d'envergure internationale. Ce changement de capital permet à la société Eneco de disposer de puissants outils favorisant son expansion en France, l'innovation, le développement d'énergies renouvelables et de ses solutions portuaires.

Ancrée dans la zone portuaire et industrielle de Rotterdam, l'entreprise collabore étroitement avec les acteurs majeurs, (par exemple les universités, l'autorité portuaire, les industriels, les armateurs, les logisticiens, etc) pour innover et développer afin de répondre au mieux aux ambitions environnementales de cet écosystème. Avec des solutions comme la production d'hydrogène, le stockage industriel, l'électrification à quai, et bien d'autres, Eneco est un vrai partenaire portuaire.

En 2019, l'entreprise pouvait compter près de 3000 collaborateurs répartis aux Benelux, en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. Elle possède un chiffre d'affaires de 4,332 milliards d'euros et peut compter sur la confiance de plus de 6 millions de clients. En 2019 Eneco possédait un portefeuille de 3876 MW d'actifs (*) en exploitation et affiche une stratégie de développement de sa production électrique 100% renouvelable. Elle développe actuellement 2000 MW de capacité supplémentaire. Dès 2008, l'entreprise a cru dans le potentiel de développement des éoliennes en mer. Grâce à des offres compétitives Eneco a su se démarquer dans un environnement très concurrentiel. Eneco a déjà 5 parcs à son actif et vient de remporter le projet hautement innovant de Holland Kust Noord (760MW) intégrant la production d'hydrogène.

(*) capacité production 2019 : Eolien terrestre, ~1716 MW ;
éolien en mer (incl. en construction), ~1900MW

CONTACT

Rue de Courcelles, 29-31, 75008, Paris
Marten Meesweg 5 Rotterdam, 3068 AV Netherlands

+31 88 895 11 11
+33 1 83 75 04 06
Lydia.Schot@Eneco.com

Site Internet : <https://www.eneco.com>

En France, l'entreprise a participé à l'appel d'offres n°3 de Dunkerque au sein du consortium « Les Vents de Dunkerque » comprenant notamment les groupes Diamond Generating Europe (filiale à 100% de Mitsubishi Corporation) Boralex et Van Oord.

En France, Eneco propose déjà son expertise des « solutions portuaires », c'est -à-dire le développement de toute solution permettant de décarboner les zones industrialo-portuaires tel qu'elle les met en œuvre aux Pays-Bas. Cela passe par exemple, par l'installation de bornes d'électrification à quai pour des navires de très grande taille, ou la production d'hydrogène. Souhaitant renforcer son ancrage en France et faire connaître ses solutions auprès du grand public français, Eneco participe au débat public Normand par l'intermédiaire de la rédaction de son cahier d'acteurs.

Forte de son expérience acquise dans le domaine de l'éolien offshore, Eneco souhaite répliquer ses succès en France. L'offre d'Eneco se caractérise dans les réponses aux appels d'offres par une proposition à prix compétitif en accord avec l'environnement du projet et en intégrant les acteurs locaux. La tenue des délais fait également l'attention d'un soin particulier afin que ces projets complexes entre en exploitation dans un délai raisonnable.

Consciente de l'importance du sujet, la société apporte une grande importance aux actions en faveur de l'environnement et la biodiversité dans ses recherches, ses actions et ses budgets.



DEUX QUESTIONS DANS LE DÉBAT :

· **Question 1 :** afin de désigner un lauréat en 2020 pour construire un nouveau parc éolien en mer posé de 1 GW comme le prévoit le projet de PPE, quelle zone d'implantation du parc, d'environ 300 km², associée à une aire d'étude du raccordement au réseau électrique, serait la plus favorable ? (cf dossier du maître d'ouvrage).

Soit adaptée au cahier d'acteur :

Opportunité, localisations potentielles et conditions de réalisation du futur appel d'offres numéro 4 pour un parc éolien dans la Manche (AO4) et son raccordement électrique ?

· **Question 2 :** compte-tenu des objectifs de développement de l'éolien en mer posé dans le projet de PPE, quelles seraient les autres zones, d'environ 300 km² chacune, susceptibles d'accueillir d'autres parcs et les raccordements associés, pour des lauréats désignés à partir de 2023, et le cas échéant, dans quel ordre de priorité ? (cf dossier du maître d'ouvrage).

Soit adaptée au cahier d'acteur :

Opportunité, localisations et conditions de réalisation d'autres parcs éoliens dans la Manche et leurs raccordements électriques ?

Eneco France vous prie de trouver ci-dessous nos réponses aux deux questions.



L'opportunité du projet A04

Eneco a pour volonté d'aider la France à augmenter sa production dans les énergies renouvelables. A ce titre, l'éolien offshore permet de produire d'importantes quantités d'électricité sans faire appel à une source d'énergie fossile. En effet, la mer permet l'installation de turbine de taille plus importantes et le vent souffle plus fort avec une meilleure régularité.

La Normandie compte déjà trois parcs éoliens offshore en cours de développement. Son territoire maritime est propice à l'installation de nouvelles éoliennes. La vitesse moyenne du vent est favorable et la profondeur des fonds marins est à de nombreux endroits inférieure à 50 mètres, ce qui facilite l'installation des éoliennes offshore dites « posées ».

De plus, la région possède déjà un tissu industriel participant activement à la production d'éolienne offshore. On peut citer LM Wind (filiale de General Electric) produisant des pâles d'éolienne à Cherbourg et l'usine du fabricant d'éoliennes Siemens en cours de construction au Havre. Toutefois, pour que la dynamique industrielle s'installe durablement dans la région, il faut un rythme de projet suffisant pour garantir une visibilité de production locale à long terme aux industrielles du secteur.

D'autre part, une partie de l'industrie normande est spécialisée dans la chimie et la pétrochimie. Dans ce domaine, les usines sont consommatrices d'hydrogène produit actuellement à base d'hydrocarbures et gros émetteur de CO₂. Les éoliennes offshore au large de la Normandie permettraient de produire de l'hydrogène autrement et de façon renouvelable par électrolyse de l'eau en utilisant de l'électricité renouvelable. De plus, l'hydrogène est un moyen de stockage de l'électricité et pourrait alimenter à moyen terme les transports.

Enfin, la Normandie possède de grandes agglomérations consommatrices d'électricité, qu'il convient d'alimenter en électricité par un mix énergétique dont le renouvelable pourrait avoir une part plus importante.

L'opportunité d'emplois

Au-delà des perspectives environnementales, les ports normands pourraient gagner en activité (logistique et construction de composantes) et en attractivité (hydrogène, électrification à quai pour les transports maritimes) si un parc éolien offshore se construit à proximité.

Pour Eneco, la Manche est une mer suffisamment vaste pour que l'installation de nouveaux parcs éoliens offshore ne se fasse pas au détriment d'une autre activité maritime, mais soit complémentaire, intégrée et un catalyseur pour l'économie de toute la région.

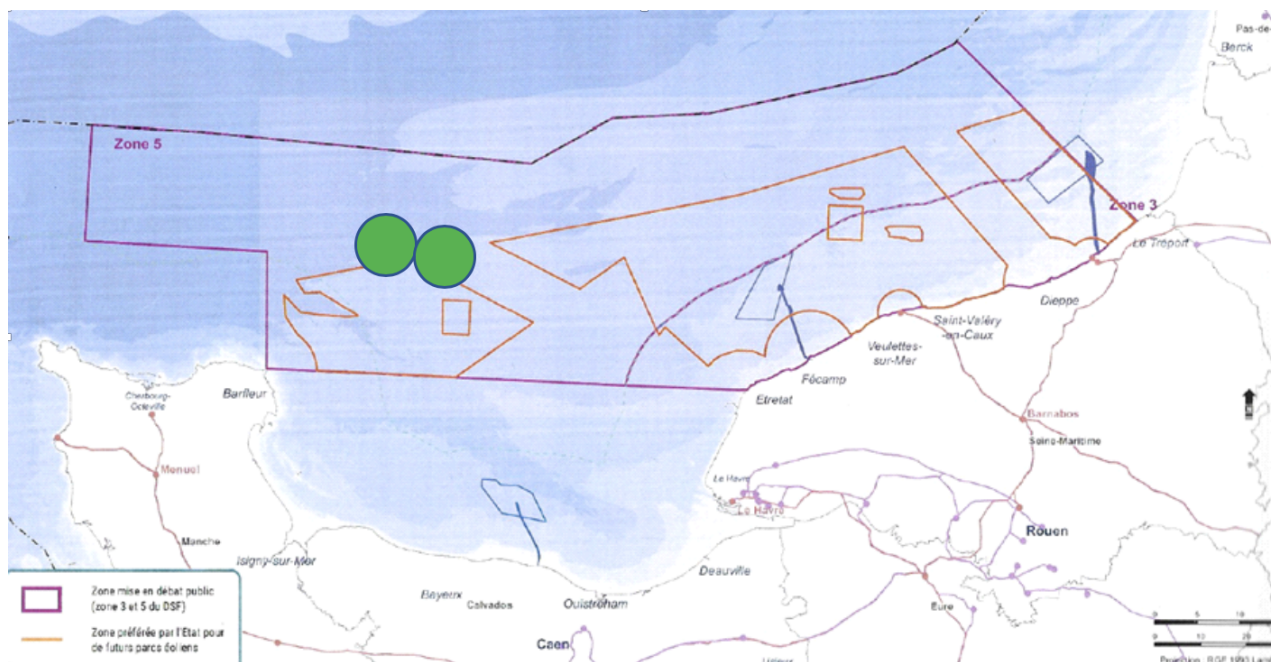
Nous attirons l'attention sur les estimations de création d'emploi par des instances de recherche internationales (<http://gwec.net/global-offshore-wind-report-2020/#key-findings>).

Ces chiffres sont mondiaux, mais la France et les zones côtières françaises doivent en faire partie intégrante ;



Les localisations préférentielles pour le futur A04

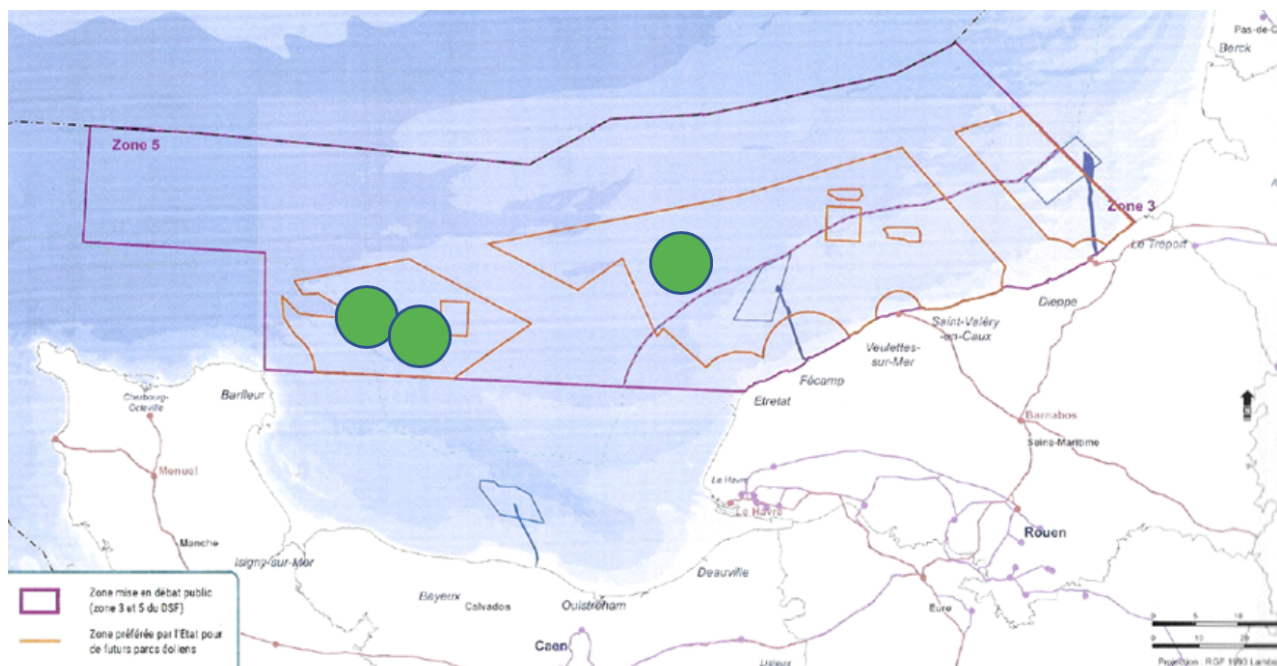
A partir des éléments communiqués lors du débat public (cf cartes) Eneco expose une préférence pour la zone de Barfleur. Toutefois, si le lieu d'un prochain appel d'offres éoliens offshore devait être une autre zone, Eneco étudierait l'opportunité de se porter candidat.



« La zone de Barfleur » (espaces matérialisés par les points verts sur la carte) semble la plus adaptée, après la lecture des documents et des cartes mis à disposition lors du débat public, pour accueillir un futur parc éolien offshore. Les raisons sont les suivantes :

- La zone est située dans l'aire d'étude objet du débat public ;
- La pêche et le trafic maritime y sont moins importants ;
- La force du vent pourrait compenser le coût d'un raccordement électrique potentiellement élevé pour raccorder le parc éolien offshore au réseau terrestre ;
- La biodiversité et l'environnement semblent moins impactés ;
- Le parc éolien serait suffisamment loin de la côte pour limiter son impact visuel ;
- La taille de la zone disponible laisse entrevoir la possibilité de créer un grand parc éolien (supérieur à 300km², voire 2 ou 3 parcs de 1 GW) permettant des économies d'échelle et un prix d'électricité optimisé ;
- La proximité du port industriel et militaire de Cherbourg donne des perspectives d'emplois locaux et pérennes.

Les localisations préférentielles pour les futurs parcs éoliens en Manche



Pour les mêmes raisons que celles citées dans le paragraphe précédent, Eneco fait part de sa préférence pour un deuxième espace au large de Fécamp pour y développer un parc éolien offshore. A l'image de « la zone de Barfleur », il existerait à l'Est un espace moins impactant au niveau de la pêche, du trafic maritime et des zones naturels à proximité de la limite Nord de la grande zone préférentielle objet du débat public. Les indicateurs communiqués dans le cadre de ce débat semblent néanmoins moins favorables comparativement à la « zone de Barfleur ».

Les conditions de réalisation pour le futur A04

Pour Eneco, l'aire d'étude objet du débat public est propice au développement d'un parc éolien offshore. Toutefois, la construction d'un tel projet doit se réaliser en bonne intelligence avec les autres acteurs du monde de la mer. Une fois le lieu choisi, la sélection du lauréat à l'appel d'offres doit s'effectuer sur des critères clairement définis et acceptés par la majorité des acteurs concernés par le projet. Ses critères prendraient en compte l'ensemble des enjeux entourant le futur parc éolien offshore, c'est-à-dire le prix de l'électricité mais également l'environnement, les impacts sur la biodiversité, la pêche, les paysages, l'innovation, les universités, le tissu social, l'écosystème économique global, etc....

Les conditions de réalisation pour les autres parcs éoliens en Manche

Pour Eneco, le débat public doit permettre d'envisager des perspectives de développement de plusieurs GW d'éolien offshore favorables et concertés. Ainsi, sur l'étendue de la zone en débat, il nous semble opportun et possible de sélectionner une zone propice à l'accueil de plusieurs GW (gigawatts) d'éoliennes posées voire flottantes à installer dans les 10 prochaines années.

Cette sélection de plusieurs centaines de km², soit une partie de la zone objet du débat public, doit se faire en concertation avec les différents acteurs et utilisateurs de l'espace maritime.

Il est cependant primordial, pour que ces projets réussissent, que l'ensemble des acteurs de la mer soient invités à collaborer ; le nouveau ministère de la mer, sa vision d'une économie bleue et les ambitions maritimes en général seront des vecteurs importants pour favoriser ces collaborations.



La conduite du projet pour le futur A04

Le projet doit être conduit par le lauréat de l'appel d'offres en lien étroit avec les instances nationales, l'opérateur du réseau électriques (RTE), les administrations concernées par le projet, les professionnels locaux, les riverains et les associations. Les acteurs locaux devraient pouvoir y être associés en définissant les enjeux autant que possible en amont de la sélection de la zone propice. Un planning rigoureux et réaliste, intégrant les éventuels périodes d'études, de débat ou de concertation et permettant de valider les hypothèses initiales, devra être suivi par les équipes conduisant le projet.

Dans un contexte de relance économique et suivant la vision maritime du gouvernement en place, il sera important de favoriser la collaboration et la concertation. Le secteur est générateur d'emploi et ceci sera propice, tant pour les universités / hautes écoles, que pour l'ensemble du tissu économique local.

La conduite du projet pour les autres parcs éoliens en Manche

Si une zone propice étendue est définie permettant la création d'un ou plusieurs grands projets éoliens offshore sur l'aire d'étude du débat public, la conduite du projet devra être la même pour l'A04 et les projets éoliens suivants.

Comme pour l'A04, pour les appels d'offres suivants, le cadre sera établi initialement dans le dialogue concurrentiel et pour un bon déroulement des interactions, des études, des concertations et de l'essor général du projet, il sera vivement conseillé de s'assurer que ce cadre soit figé et ne soit plus sujet à changement.



Quel mix énergétique souhaitez-vous pour la Région Normandie et pour la France ? Quelles conséquences pour le développement de l'éolien en Manche ?

A l'image de l'entreprise, Eneco souhaite participer à l'atteinte des objectifs que s'est donnée la France afin d'augmenter la part de production d'énergie renouvelable dans le mix énergétique français. Cela aurait pour conséquence, une augmentation du nombre d'espaces disponibles pour la construction de parcs éoliens offshore en France et une accélération de ceux déjà en développement dans la Manche. L'éolien offshore posé et flottant représente un potentiel de production d'électricité renouvelable important pour le pays. Afin d'éviter tout conflit d'usage sur l'espace maritime, cette expansion nécessite une concertation et une planification avec l'ensemble des acteurs concernés.

En favorisant un mix énergétique, alliant le « baseload » et les productions intermittentes, il y aura des retombées sur l'innovation, le digital, la maintenance, etc.

Quelle planification pour l'éolien en Manche ? Quelle planification des usages et des espaces de la Manche ?

La Planification maritime est un enjeu majeur dans le développement de l'éolien offshore en Manche et en mer du Nord et dans son acceptation. Le choix de l'implantation des futurs parcs éoliens offshore devrait se faire sur la base d'un compromis permettant à toutes les filières utilisant l'espace maritime d'être entendues. Certaines zones naturelles ou de défense revêtant un caractère sensible doivent être dans la mesure du possible épargner par les activités susceptibles d'impacter les milieux. L'objectif de la planification maritime est ici de permettre un développement des parcs éoliens offshore en bonne harmonie avec les activités existantes et l'environnement des projets.

Est-ce que les futurs parcs éoliens doivent être groupés dans une même zone ? Faut-il un raccordement mutualisé pour plusieurs parcs éoliens ? Est-ce que le raccordement conditionne les choix de localisation (ex. autour d'un hub) ?

Le groupement des futurs parcs éoliens sur une zone aurait un impact bénéfique au niveau économique et environnemental. Si une même zone est susceptible d'accueillir plusieurs parcs éoliens offshore ayant un moindre impact sur les activités existantes et l'environnement, la planification serait facilitée. Elle permettrait une meilleure compréhension et acceptation des nouvelles activités liées aux énergies renouvelable tout en assurant une pérennité voire une évolution des activités existantes. Le raccordement électrique pourrait également être mutualisé à travers des plateformes en mer comme cela se fait dans d'autres pays permettant ainsi des économies d'échelle et un prix d'électricité optimisé. Cette mesure permettrait à la filière éolienne offshore d'avoir des perspectives de croissance à long terme synonyme de création d'emplois.

Eneco a une grande expérience en ayant construit des parcs suivant ce modèle en Belgique et aux Pays-Bas.

Le raccordement à terre doit-il faire l'objet de mesures particulières (ex. courant continu ou alternatif) ?

Plus les futurs parcs éoliens offshore seront éloignés de la côte, plus le raccordement sera onéreux. Cela doit être évalué également en considération de l'impact visuel qui à l'inverse est minimisé par l'éloignement. Il paraît parfois judicieux d'adapter la technologie de raccordement du parc éolien offshore au réseau terrestre même si cela représente un coût non négligeable (courant continu sur de longue distance si nécessaire). Toutefois la zone de Barfleur évoquée dans le débat public pourrait à priori être raccordée en courant alternatif.

Au final, le schéma de raccordement en mer puis à terre devra être déterminé par l'opérateur du réseau électrique RTE en fonction de la zone potentielle d'implantation des éoliennes en mer, de son réseau électrique et de l'environnement du projet, et en accord avec les professionnels de l'éolien.

Eneco a une grande expérience de collaboration avec d'autres TSO européens.

Quel est l'impact de l'éolien pour vous dans l'écosystème Manche ? impact sur les usages ? impact sur la biodiversité ? impact pour les riverains ?

L'éolien offshore a un impact sur l'environnement marin. Lors des phases de développement puis de construction, il est nécessaire d'anticiper et de prendre les mesures adéquates à la protection de la vie sous-marine.

Toutefois, celui-ci pourrait s'avérer positif, notamment sur les espèces marines et les poissons, grâce à un phénomène de colonisations des fondations des éoliennes. En phase d'exploitation, un soin particulier doit être apporté à l'étude et à la protection des populations d'oiseaux et de chauve-souris. Dans tous les cas de figure, des études doivent se poursuivre et être menées méticuleusement afin de comprendre aux mieux les interactions entre les éoliennes et le milieu naturel.

Concernant l'impact sur les usages et les riverains, la sélection de la zone doit s'attacher à les minimiser au maximum en particulier en définissant un éloignement minimum de la zone à la côte et en évitant les zones les plus exploitées par la pêche. Sur ces sujets la zone de Barfleur semble favorable. En outre, des nouvelles activités de conchyliculture ou de pisciculture pourraient profiter de la planification spatiale des activités maritimes.



Les usages en mer préexistants à l'éolien doivent-ils s'adapter ou non aux futurs parcs éoliens ? Quelles adaptations opérer ? Quelles compensations pour ces adaptations ?

La mer est un espace partagé. Une fois la zone de moindre impact sélectionnée, il sera toutefois nécessaire de réaliser des études indépendantes pour établir l'impact réel des futurs parcs éoliens et envisager si nécessaire des adaptations des activités existantes.

La Manche est vaste, mais également très fréquentée, la planification et le dialogue entre les acteurs concernés sont les clefs de la réussite d'une bonne cohabitation des activités.

En outre, il sera également nécessaire de connaître les restrictions de navigation imposées au sein des futurs parcs éoliens. Pour des raisons de sécurité, les navires auront-ils le droit de naviguer dans l'enceinte des futurs parcs? Si oui, à quelles conditions ? Les actions de pêche avec des arts dormants seront-elles autorisées et envisageables ? Si non, est-il possible de concevoir la zone comme une réserve naturelle, un espace de production aquacole?

Est-ce que les espaces maritimes considérés comme non-propices au développement de l'éolien sont à discuter et/ou à remettre en cause (ex. les zones d'intérêt pour la défense) ?

En ce qui concerne les zones d'intérêt pour la défense, la décision d'incompatibilité avec l'éolien appartient à l'Etat français. Toutefois, les technologies (par exemple les radars) évoluant, il est nécessaire de prendre en compte les meilleures techniques disponibles afin de permettre une bonne cohabitation des activités, une optimisation de l'espace et une maîtrise de la sécurité.

En ce qui concerne les autres espaces considérés comme non propices, leur définition doit se faire en accord avec les administrations et les activités concernées. Une comparaison avec les pratiques d'autres pays pourrait également être considérée.

La France conserve une certaine prudence dans ce domaine par rapport aux pays voisins. A ce titre, le Royaume-Uni libère proportionnellement plus d'espaces en Manche pour le développement de l'éolien offshore. Il pourrait par exemple être envisageable d'augmenter le balisage ou la prévention dans certaines zones maritimes pour augmenter les espaces disponibles pour le développement de la filière éolienne offshore.

Comment les futurs parcs éoliens peuvent-ils assurer des conditions optimales de sécurité pour les usagers de la mer (trafic maritime, plaisance, etc.) ? Quels sont les mesures à prendre pour les futurs parcs ?

L'Etat français fixe les règles minimums de sécurité aux abords et entre les éoliennes. Eneco respecte les règles définies par le pays et l'Organisation Maritime Internationale (OMI) dans ce domaine.

Toutefois, l'expérience d'Eneco dans le développement, la construction ou l'exploitation de parcs éoliens offshore peut amener à mettre en œuvre des mesures de sécurité supplémentaires. Eneco a développé près de 2GW en mer et vient de remporter un nouveau projet de 760MW en mer du nord, au large des Pays-Bas. Eneco présentera volontiers sa grande expertise et invitera les protagonistes à une visite, le cas échéant, des projets existants, pour montrer le potentiel de sécurité.

Comment intégrer les innovations (ex. le développement de l'hydrogène ou la puissance croissante des éoliennes) pour les futurs parcs éoliens en mer ?

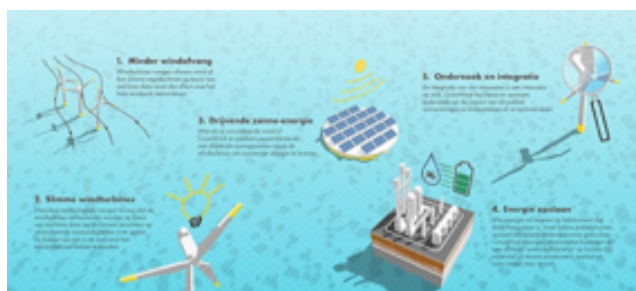
Les moyens de stockage tampon des énergies renouvelables sous forme d'hydrogène vert, ou avec des batteries pourrait être intégrés dans la conception des futurs parcs éoliens offshore en France.

Eneco y voit un double intérêt pour les projets :

- Ces technologies permettent une optimisation du raccordement électrique ;
- Les innovations en cours ou à venir donnent des perspectives de décarbonation de l'industrie, des transports et du secteur de l'énergie et donneront à la France et l'Europe un rôle leader dans la conception et la mise en œuvre de ces nouvelles technologies, synonyme de savoir-faire et de nouveaux emplois

Toutefois, la première étape reste l'augmentation de la part de production de l'éolien offshore dans le mix énergétique.

Lauréat du projet Holland Kust Noord (760MW en mer du nord), Eneco y intégrera la production d'hydrogène.



Quel ancrage territorial de la filière « éolien en mer » avec la Région Normandie ? Quel lien avec le tissu économique normand ?

La région Normandie possède un riche tissu industriel dans le secteur de l'éolien offshore. Celui-ci est encore en cours de formation ou de montée en puissance (construction d'une usine d'éoliennes Siemens au Havre, fabrication de pales LM à Cherbourg) et a besoin de visibilité pour garantir un développement sur le long terme.

Afin de faciliter l'essor de ce savoir-faire et assurer la pérennité des emplois locaux, la Région doit pouvoir garantir la construction de plusieurs parcs éoliens offshore ces prochaines années.

Cela pourrait se faire par :

- La sélection d'une zone étendue propice à l'installation de plusieurs parcs éoliens offshore,
- La maîtrise des délais de développement et de construction en particulier par la concertation.

En outre, la filière peut compter sur le développement de formations Normandes adaptées aux besoins. On citera par exemple l'hydrogène académie en cours de création par Caux Seine Agglo.

Est-ce que des compensations financières sont à prévoir pour le développement de l'éolien en mer ? Pour quels acteurs ou territoires ? Avec quelles conditions et règles ?

Si des compensations sont nécessaires, elles devront être établies par l'Etat ou sous réserve d'études indépendantes, afin d'éviter l'apparition d'un effet d'aubaine. Parmi les entités paraissant les plus concernées par un tel mécanisme, il est possible de lister entre autres les espaces naturels, les communes du littoral et les pêcheurs locaux. Suivant le mécanisme ERC, des compensations sont déjà prévues par la loi, mais pourraient être fléchées plus directement en direction des personnes ou des lieux impactés.

En outre, les compensations ne doivent pas uniquement être financière. Un suivi de leur mise en œuvre par l'Etat français, la Région Normandie, les collectivités locales et les porteurs du ou des projets éoliens offshore devra donc être réalisé pendant toutes les phases développement, construction et exploitation.

Quelles expertises ou études scientifiques serait-il nécessaire de conduire ?

L'état français devrait mener les études nécessaires à l'optimisation de l'offre des candidats, à savoir :

- Mesures de vent sur la zone sélectionnée,
- Etudes géotechniques, géophysiques et toutes études nécessaires au dimensionnement des fondations.
- Etat initial environnemental et des activités maritimes existantes.

En outre, le lauréat devra mener toutes les études nécessaires à la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) pour limiter au maximum son impact sur l'environnement, les activités existantes et la sécurité.

Quelle gouvernance du projet souhaitez-vous pour ce ou ces futurs parcs éoliens en Manche ?

La gouvernance, une fois le lauréat de l'appel d'offres désigné, devrait être menée en collaboration étroite entre l'exploitant du futur parc éolien offshore, les collectivités locales, la Région Normandie et l'Etat Français.

La gouvernance se devra d'être la plus transparente et rigoureuse possible, tout en associant autant que possible les citoyens, les associations et les acteurs locaux concernés de près ou de loin par le ou les projets.

Quelle implication des citoyens et des parties prenantes dans la gouvernance du projet ?

Les citoyens devraient pouvoir s'impliquer en amont dans le projet. Il n'est pas à Eneco de déterminer la forme de cette implication, mais une implication citoyenne permettrait une meilleure acceptation des projets au niveau local et national. Le débat public auquel nous participons actuellement est à ce titre un exercice particulièrement enrichissant et doit pouvoir garantir la prise en compte des avis pour une poursuite sereine du processus.

Il sera important de continuer à organiser des rencontres régulières entre les citoyens et les professionnels et promouvoir la transparence.

Quelles évolutions de la politique publique pour le développement de l'éolien dans la Manche ? Sur les procédures, sur le calendrier, sur le coût pour la puissance publique, etc.

L'organisation d'un débat public en amont de la sélection des zones potentielles est un travail intéressant et innovant permettant d'associer le public à une décision portant sur des projets d'envergure. Cette façon de procéder devrait permettre une meilleure acceptation de la décision voire des projets au niveau local.

Concernant les pistes d'améliorations possibles, Eneco serait intéressée par un calendrier estimatif des étapes du ou des projets entre aujourd'hui et la construction du ou des parcs éoliens offshore. Bien que la pertinence même du projet fasse partie des questions posées lors de ce débat, la fourniture d'un tel document permettrait aux industriels du secteur de disposer d'une visibilité plus importante pour accompagner au mieux l'émergence de futurs parcs éoliens offshore en France.

Quelle procédure pour conduire les futurs appels d'offres ? Quelle adaptation à opérer ? Sur quels critères et avec quelle méthode retenir les lauréats des appels d'offres ?

La procédure d'appel d'offre pourrait être similaire à celles réalisées par la CRE ces dernières années sur la base d'un cahier des charges agrémenté des études d'évaluation du site d'installation des éoliennes (vent, environnement, sécurité, coactivités économiques).

Bien que le prix de l'électricité produite fasse partie des critères prépondérants dans la sélection du lauréat, il ne peut pas être l'unique élément. Si cela devait être le cas, l'acceptation locale d'un projet pourrait s'en trouver contrariée. La grille de notation lors de l'appel d'offres pourrait comprendre une part d'évaluation quantifiable des mesures mises en place par les candidats en faveur de l'environnement marin, de la biodiversité, de l'adaptation de la pêche, de la sécurité et de l'emploi local.

Le zone d'implantation serait par contre issue du débat public et ne pourrait pas être remise en cause lors de l'appel d'offre et des procédures d'obtentions des autorisations et permis.